

SUJETS DE LA FICHE-CONSEILS

1. Espace minimal et circulation
2. Hauteur des dispositifs de commande
3. Préhension
4. Portes et seuils
5. Objets en saillie
6. Revêtements de sol
7. Couleurs et contrastes

OBJECTIFS

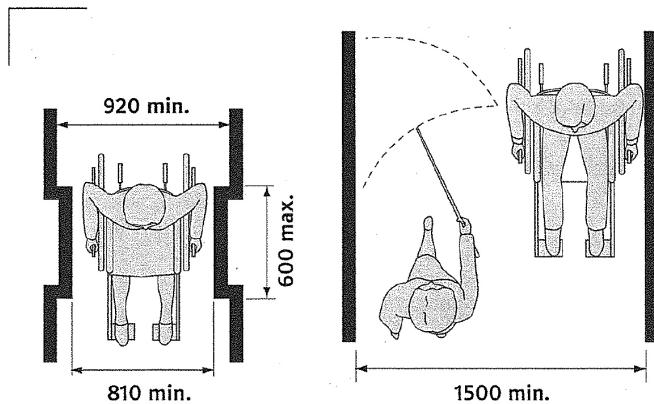
- a. Circuler aisément et en toute sécurité.
- b. Avoir suffisamment d'espace pour s'arrêter sans nuire à la circulation.
- c. S'approcher et utiliser des équipements et des dispositifs de manœuvre comme les poignées et les commandes.
- d. S'orienter et se repérer.



1 Espace minimal et circulation

Circulation intérieure

- La largeur minimale d'une voie de circulation intérieure est de 920 mm, idéalement 1100 mm.
- Tout corridor sans issue devrait compter au moins 1500 mm de largeur, idéalement 1800 mm, afin de permettre de faire demi-tour.



Source : Conception accessible pour l'environnement bâti, Groupe CSA, B651-12

Circulation extérieure et intérieure

- Des voies plus larges facilitent la circulation et 1500 mm permettent à deux fauteuils roulants de se croiser.
- Un espace libre de 1500 mm de diamètre est nécessaire pour effectuer un demi-tour en fauteuil roulant.
- Un espace libre de 1800 mm de diamètre est nécessaire pour effectuer un demi-tour en triporteur ou en quadriporteur.

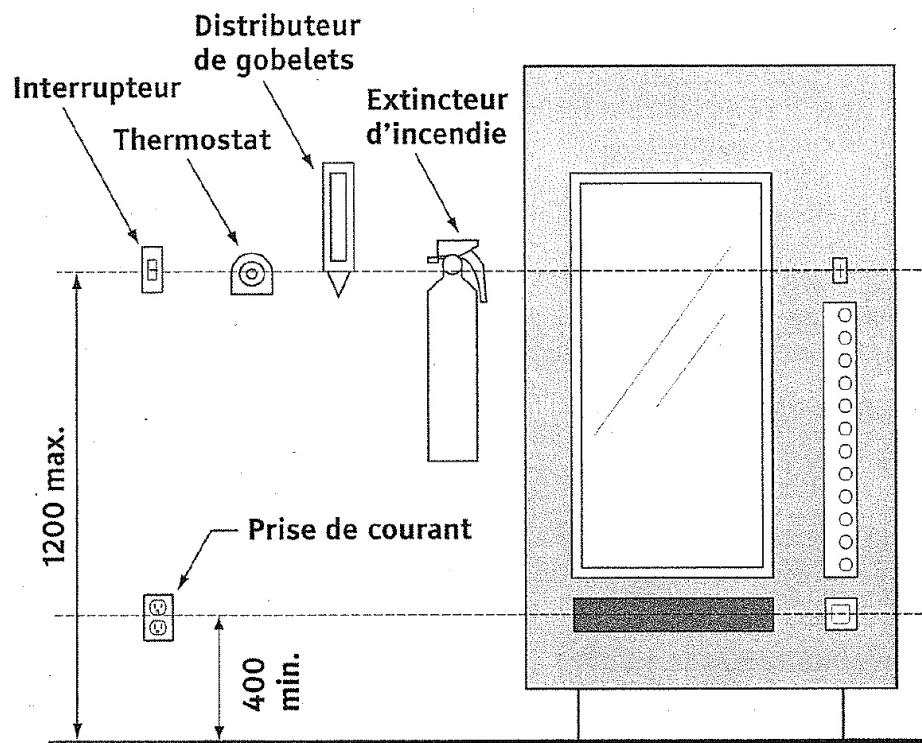
Une aire de 1500 sur 1500 mm ou de 1800 sur 1800 mm permet un accès frontal ou latéral à un équipement (poubelle, fontaine, comptoir, distributrice, etc.) situé dans une voie de circulation.

Circulation extérieure

- La largeur minimale d'une voie de circulation extérieure est de 1100 mm, idéalement 1200 mm.
- Des élargissements de 1800 mm sur 1800 mm devraient être prévus afin de permettre de faire demi-tour.

2 Hauteur des dispositifs de commande

- La hauteur des interrupteurs, thermostats, prises de courant, distributeurs de papier et séchoirs à main, commandes de distributrice et autres doit être située entre 400 et 1200 mm du sol. Les commandes devraient être bien visibles et éclairées.
- Certains dispositifs plus fréquemment utilisés devraient être installés à une hauteur prédéterminée mesurée au centre de l'équipement :
 - Prise de courant : 460 mm
 - Interrupteur : 1065 mm
 - Thermostat : 1200 mm
 - Plaque-pousoir pour ouvre-porte automatique : 865 mm
- La couleur des dispositifs de commande devrait être contrastante avec celle des surfaces adjacentes.
- Les hauteurs accessibles conviennent aux personnes en fauteuil roulant, aux personnes de petite taille, aux enfants et aux personnes dont la mobilité des bras est réduite sans nuire pour autant à l'ensemble de la population.



3 Préhension

- Les éléments de manœuvre comme les poignées et les commandes doivent pouvoir être actionnés d'une seule main et ne doivent pas nécessiter un serrage, un pincement ou une torsion du poignet.



Description : Poignée de type bec-de-cane, centre de mesures d'urgence, secteur de Hull

- Les poignées à levier long de type bec-de-cane (à levier), la robinetterie à manette unique et les robinets électroniques avec détecteur de présence infrarouge sont recommandés.



Description : Robinetterie à manette unique, Centre sportif, secteur de Gatineau. Robinets à détecteur de mouvement, centre sportif, secteur de Gatineau

4 Portes et seuils

- Entrées accessibles :
 - Idéalement, toutes les entrées piétonnières d'un bâtiment devraient être accessibles.
 - Au moins 50 % des entrées piétonnières, dont la principale, doivent être sans obstacles.
 - **Les entrées accessibles de tout bâtiment destiné au public doivent être munies d'une porte à ouverture automatique.**
- Toute porte ouverte doit offrir une largeur libre d'au moins 800 mm entre la face et la butée de la porte. Les portes extérieures devraient offrir une largeur libre de 865 mm.
- Il doit y avoir un dégagement latéral, côté tirée d'une porte, de 600 mm de largeur et de 300 mm côté poussée.
- Il doit y avoir une surface de plancher libre au sol minimale de chaque côté d'une porte.
- Idéalement, il devrait y avoir une aire de manœuvre libre au sol de 1500 mm pour un fauteuil roulant ou 1800 mm pour un quadriporteur de chaque côté d'une porte.
- La poignée de porte doit être facilement préhensible (bec-de-cane, en D) et être située au maximum à 1100 mm du sol.
- La tension d'une porte munie d'un ferme-porte doit être d'au plus 22 N pour l'intérieur et de 38 N pour l'extérieur.
- Les seuils (ressauts) doivent être d'une hauteur maximale de 13 mm et être coupés en biseau. Un seuil plus élevé que 13 mm nécessite l'installation d'un plan incliné ou l'aménagement d'une rampe avec une pente d'un ratio maximum de 1:12. À l'intérieur, les seuils devraient être évités.

5 Objets en saillie

- Pour une personne ayant une déficience visuelle, tout objet potentiellement dangereux peut être repéré à l'intérieur de la zone de balayage de la canne blanche.
- Tout objet situé entre 0 et 680 mm du sol peut faire saillie sans limites, car il est repérable.
- Les objets faisant saillie du mur et situés entre 680 et 2030 mm du sol ne doivent pas empiéter de plus de 100 mm sur une voie piétonnière.
- Tout objet suspendu en hauteur (panneau) doit se situer au-dessus de 2030 mm du sol.
- Idéalement, placer les objets dans des alcôves afin qu'ils ne fassent aucune saillie dans la voie piétonnière.



Description : abreuvoir placé en alcôve, centre sportif de Gatineau, secteur de Gatineau

6 Revêtement de sol

- Les sols devraient présenter une surface ferme, stable, plane et antidérapante.
- À l'intérieur, privilégiez le bois franc, le terrazzo et le ciment. Évitez le tapis et la céramique non antidérapante. Les tapis à poil ras doivent être solidement fixés au sol.
- Utiliser différentes textures pour délimiter différentes zones ou pour délimiter une voie de circulation.
- Éviter les surfaces réfléchissantes qui peuvent causer de l'éblouissement.

7 Couleurs et contrastes

- Les couleurs des murs, du sol et des portes doivent être contrastantes. Par exemple :
 - o les murs sont pâles;
 - o la porte ou le cadrage de la porte est foncé;
 - o la quincaillerie contraste avec la porte;
 - o le cadrage de la fenêtre contraste avec le mur adjacent;
 - o la plinthe murale ou le revêtement de sol est foncé, contrastant avec le mur pâle.
- Éviter les parois vitrées de pleine hauteur. Prévoir une partie pleine détectable visuellement à la base (mur, plinthe) ou à mi-hauteur (meneau).
- Si les portes ou les surfaces vitrées de pleine hauteur ne peuvent être évitées, elles doivent être détectables visuellement. Prévoir un ruban d'une couleur contrastante ayant de 100 à 150 mm de hauteur sur toute la largeur.
 - o installé entre 1400 et 1600 mm du sol;
 - o idéalement, un deuxième ruban est installé entre 850 et 1000 mm du sol.



Description : Parois vitrées protégées à la base par des bancs, Théâtre-de-l'Île, secteur de Hull